



AGENCE FRANÇAISE
DE SÉCURITÉ SANITAIRE
DES ALIMENTS

Afssa – dossier n° 9900242

Maisons-Alfort, le 10 septembre 2007

LA DIRECTRICE GENERALE

AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
relatif à la demande de retrait d'usages
de la préparation phytopharmaceutique DITHANE NEOTEC, n° 9900242**

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception le 30/08/2007 d'un dossier, déposé par Dow Agrosciences, relatif à une demande de retrait des usages 15101201 "blé, traitement des semences, carie" 15101203 "blé, traitement des semences, fusarioSES", 15101208 "blé, traitement des semences, septorioSES", 15101245 "orge, traitement des semences, helminthosporioSE" et 15101255 "avoine, traitement des semences, charbon nu", de la préparation DITHANE NEOTEC, n° 9900242.

L'Afssa émet un avis favorable à la demande de retrait des usages 15101201 "blé, traitement des semences, carie" 15101203 "blé, traitement des semences, fusarioSES", 15101208 "blé, traitement des semences, septorioSES", 15101245 "orge, traitement des semences, helminthosporioSE" et 15101255 "avoine, traitement des semences, charbon nu", de la préparation DITHANE NEOTEC, n° 9900242.

Pascale BRIAND